

Flash actu

Avril 2023



INSTANCES PARITAIRES

Vendredi 5 mai 2023 : Date limite de dépôt des dossiers pour la réunion du Comité social territorial du jeudi 15 juin 2023.

Vendredi 12 mai 2023 : Date limite de dépôt des dossiers pour la réunion des Commissions administratives paritaires et de la Commission consultative paritaire du jeudi 15 juin 2023.

SANTE

Mardi 9 mai 2023 : Réunion du Conseil médical en formation restreinte.

Lundi 22 mai 2023 : Date limite de dépôt des dossiers pour la réunion du mardi 20 juin 2023 du Conseil médical en formation plénière

Lundi 23 mai 2023 : Réunion du Conseil médical en formation plénière et en formation restreinte.



SOMMAIRE

Vie du Centre de Gestion	3
Webinaire _____	3
Actualités juridiques	4
Promulgation de la loi portant réforme des retraites _____	4
Fonctionnaire sollicitant son admission à la retraite pour invalidité : pas de droit à l'aide de retour à l'emploi _____	4
Concours pour le recrutement des attachés territoriaux de conservation du patrimoine : modification des conditions d'accès et modalités d'organisation _____	4
Emploi - Remplacement	4
Emploi _____	4
Remplacement _____	5
Santé	5
Contrat d'assurance groupe des risques statutaires _____	5
Concours et examens	6
Liste d'aptitude _____	6
Statut	6
Instances paritaires _____	6
Retraites _____	6

Vie du Centre de Gestion

Webinaire

➤ Dispositif de harcèlement

Le Centre de Gestion propose deux sessions de webinaires sur le dispositif harcèlement. Un mail d'invitation a été envoyé aux collectivités adhérentes ou en cours d'adhésion, intégrant le formulaire d'inscription.

Les webinaires se dérouleront au choix :

- Le jeudi 25 mai 2023 de 10h à 11h30
- Le mardi 30 mai 2023 de 10h à 11h30

Ces webinaires sont destinés en priorité au référent désigné par l'autorité territoriale, qui peut être accompagné d'un second acteur (agent ou élu).

L'inscription par collectivité est limitée à deux participants.

Les points abordés seront les suivants :

- Les évolutions du cadre réglementaire,
- Les différentes notions et le lien avec la prévention des risques psychosociaux,
- La présentation détaillée du dispositif proposé par le Centre de Gestion et les modalités de fonctionnement (saisine, étapes, temporalités, rôle de la cellule, suivi...).

D'autres sessions pourront être programmées en fonction des demandes, au cours de l'année 2023.

➤ Risques psychosociaux

Le Club RH de « La Gazette des Communes » organisait le 23 mars 2023 une table ronde concernant l'intégration de la préservation de la santé mentale des agents dans les politiques de santé au travail. Des experts et praticiens des ressources humaines de collectivités du département (dont le Centre de Gestion) ont partagé à cette occasion leurs expériences et leur vision de cette thématique d'actualité.

Vous pouvez accéder au replay en [cliquant ici](#).

➤ Service Carrières

Le Centre de Gestion a proposé, les 6 et 18 avril 2023 un webinaire portant sur les avancements de grade 2023.

Ces rencontres ont rassemblé plus de 200 personnes et ont permis de présenter notamment :

- Les notions essentielles sur l'avancement de grade,
- Les bénéficiaires,
- Les étapes à suivre jusqu'à la nomination.

Le support de présentation est d'ores et déjà [disponible](#).

Actualités juridiques

Promulgation de la loi portant réforme des retraites

Parue au Journal Officiel du 15 avril 2023, la [loi n°2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023](#), qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023, applique la réforme des retraites à l'ensemble des régimes (régime général, CNRACL...).

Plusieurs mesures sont à noter :

- L'allongement de l'âge légal de départ à la retraite,
- La durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein,
- L'extension du dispositif de la retraite progressive aux agents publics,
- L'adaptation des dispositifs de retraite anticipée.

Vous trouverez le détail de ces différentes mesures [en cliquant ici](#).

Fonctionnaire sollicitant son admission à la retraite pour invalidité : pas de droit à l'aide de retour à l'emploi

Le Conseil d'Etat, dans [un arrêt n°460907 du 30 mars 2023](#), a précisé qu'un fonctionnaire admis sur sa demande à la retraite pour invalidité ne peut être regardé comme ayant été involontairement privé de son emploi et, dès lors, il n'est pas en droit de bénéficier de l'aide de retour à l'emploi.

Concours pour le recrutement des attachés territoriaux de conservation du patrimoine : modification des conditions d'accès et modalités d'organisation

[L'arrêté du 3 avril 2023](#) fixe le programme des épreuves des concours pour le recrutement des attachés territoriaux de conservation du patrimoine.

Il complète le décret n°92-901 du 2 septembre 1992 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement de cadre d'emplois, et abroge l'ancien arrêté du 2 septembre 1992.

Les dispositions sont entrées en vigueur le 9 avril 2023.

Emploi - Remplacement

Emploi

- **Accompagnement par la secrétaire de mairie experte du Centre de Gestion : offre de service**

Le Centre de Gestion propose une mission facultative, à destination des collectivités adhérentes ayant pour objet :

- De les accompagner ponctuellement sur des dossiers techniques et précis (élaboration de documents budgétaires, demande de subvention, montage de marché public, dossiers d'état-civil, etc.)
- D'apporter aux secrétaires de mairie conseil ou accompagnement techniques.

Vous pouvez, dès à présent, conventionner avec le Centre de Gestion afin de bénéficier à votre convenance de l'intervention du service.

Sidonie SENE, secrétaire de mairie experte, est joignable à l'adresse suivante : emploi@cdg17.fr

Remplacement

➤ Transmission des informations de paie

La date limite de transmission des informations pour la paie du mois de mai 2023 est fixée au **vendredi 5 mai 2023**.

Les informations sont à transmettre à l'adresse mail suivante : remplacement@cdg17.fr

➤ Documentation

Le livret de fonctionnement du service Remplacement à destination des collectivités ou établissements d'affectation est disponible [en cliquant ici](#).

Santé

Contrat d'assurance groupe des risques statutaires

➤ Interlocuteurs WTW : modification d'adresse mail

Pour rappel, en janvier 2022, GRAS SAVOYE annonçait le changement de sa dénomination, devenue WTW.

L'ensemble des supports ont progressivement adopté cette nouvelle identité, et aujourd'hui marque la dernière étape de cette transformation à savoir la modification des adresses email. Désormais, tous les collaborateurs du groupe auront une nouvelle adresse : **email@wtwco.com**.

Afin d'accompagner ce changement, et même si le Centre de Gestion demeure votre premier interlocuteur pour toute question relative au contrat d'assurance, vous trouverez ci-dessous quelques informations importantes pour continuer à correspondre avec WTW notamment sur l'aspect cotisation :

- **Où écrire à mes interlocuteurs WTW ?**
Seul le nom de domaine change, de @grassavoie.com à @wtwco.com. Les nouvelles adresses email se composent ainsi prenom.nom@wtwco.com.
- **Mes interlocuteurs vont-ils continuer à recevoir les emails adressés à leur ancienne adresse ?**
Oui, la redirection des emails sera active tant que cela sera nécessaire, mais nous vous invitons à utiliser dès maintenant leur nouvelle adresse.
- **Vont-ils conserver mes coordonnées et l'historique de nos échanges ?**
Oui, la migration n'impacte pas l'historique des collaborateurs WTW, qui gardent l'ensemble des données de leur boîte email.
- **Que dois-je faire si je ne reçois pas de réponse de mon interlocuteur WTW ?**
Nous vous invitons à vérifier vos courriers indésirables.

Concours et examens

Liste d'aptitude

- Opération organisée par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime

L'arrêté portant réinscription des lauréats sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial est [disponible](#).

Statut

Instances paritaires

- Rapports sociaux uniques (RSU) des collectivités de moins de 50 agents : présentation de la synthèse au Comité Social Territorial

Une présentation de la synthèse des RSU établis au titre de l'année 2021 par les collectivités et les établissements publics rattachés au Comité Social Territorial du Centre de Gestion a été présentée le 23 mars 2023, par Madame Emilie LETRANCHANT, Chargée de projet Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au Centre de Gestion.

Cette synthèse a reçu l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges du Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

La présentation des données collectées est [disponible](#) sur le site du Centre de Gestion.

Retraites

- Révision des allocations temporaires d'invalidité : changement de procédure

En cas de révision des allocations temporaires d'invalidité, les employeurs publics doivent systématiquement soumettre le dossier de l'agent au conseil médical.

A la réception du procès-verbal du conseil médical, les employeurs devront prendre un arrêté ou une décision d'attribution puis l'envoyer au service gestionnaire de l'[ATIACL](#) accompagné de l'expertise médicale et du procès-verbal du conseil médical.

Pour en savoir plus, consultez [le site ATIACL](#)

- Stagiaires invalides : revalorisation des pensions et rentes versées par l'ancien employeur

A compter du 1^{er} avril 2023, les pensions d'invalidité et les prestations versées par les employeurs au titre de la législation des accidents de travail et des maladies professionnelles (rentes) ont été revalorisées de 1,54%.

Le coefficient multiplicateur est donc de 1,0154.

Exemple : le montant d'une pension versée en mars 2023 est de 750,00 € alors, en application de la revalorisation, le montant à verser en avril 2023 sera 761,55 € (750,00 x 1,0154)

Le cas échéant, le rappel effectué à un agent devra apparaître distinctement sur l'état des sommes à rembourser, adressé à la CNRACL en 2024.

Le salaire minimum à retenir pour le calcul des nouvelles rentes est revalorisé du même taux et passe à 20 049.09 € au 1^{er} avril 2023